

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE D'AVERNES CONSEIL MUNICIPAL DU 15 JUIN 2026

L'an 2026, le quinze du mois de juin, les membres du Conseil Municipal de la commune nouvelle d'Avernes, légalement convoqués, se sont réunis à la mairie sous la présidence de Monsieur Pasternak Nicolas, Maire.

Présents : Mesdames Bernard Aurélie, Caillie Mireille, Dubourdonnay Léa, Erialc Rebecca, Jaubert Laetitia, Laignier Dominique, Noblia Chrystelle, Perrenot Florence, Sénéchal Annabelle, et Messieurs Bailleux Daniel, Bailly Quentin, Delhorbe Rolland, Leboeuf Marc, Lerdu Joris, Lopez Christian, Pasternak Nicolas, et Soulier Grégory

Absents excusés : Monsieur Breuvart Hugues donne pouvoir à Monsieur Delhorbe Rolland et Monsieur Bily Morgan donne pouvoir à Madame Bernard Aurélie.

Madame Dumesnil Marie, secrétaire générale assistait également au conseil municipal.

Madame Noblia Chrystelle a été nommée secrétaire de séance.

Date de convocation : 9 juin 2026

Date d’Affichage : 9 juin 2026

Nombre de conseillers en exercice : 19

Présents : 17

Représentés : 2

Votants : 19

Délibération N° 2026 – 21

Objet : DESIGNATION DES MEMBRES DES COMMISSIONS

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 2121-22 ;

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de constituer les commissions municipales chargées d'étudier les affaires soumises au conseil municipal ;

Considérant la nécessité de procéder à la désignation des membres appelés à siéger au sein des commissions municipales ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE :

Article 1 :

De constituer les commissions municipales suivantes :

Commission Finances ;

Commission Travaux – Voirie – Bâtiments ;

Commission Urbanisme ;

Commission Affaires scolaires, Jeunesse et Petite enfance ;

Commission Sécurité.

Article 2 :

Les commissions sont composées comme suit : (voir tableau ci-après).

Accusé de réception en préfecture
095-200076446-20260615-2026-21-DE
Date de réception préfecture : 19/06/2026

Finances	Travaux Voirie Bâtiments	Urbanisme	Affaires scolaires Jeunesse Petite enfance	Sécurité
Daniel BAILLEUX	Joris Lerdu	Daniel Bailleux	Nicolas Pasternak	Nicolas Pasternak
Nicolas Pasternak	Christian Lopez	Nicolas Pasternak	Léa Dubourdonnay	Rolland Delhorbe
Joris Lerdu	Grégory Soulier	Joris Lerdu	Rolland Delhorbe	Hugues Breuvart
Rolland Delhorbe	Nicolas Pasternak	Quentin Bailly	Dominique Laignier	Christian Lopez
Marc Leboeuf	Laetitia Jaubert	Rebecca Erialc	Rebecca Erialc	Grégory Soulier
Florence Perrenot	Aurélie Bernard	Chrystelle Noblia	Mireille Caillie	Mireille Caillie
	Chrystelle Noblia			

Article 3

Les commissions ainsi constituées exerceront leurs missions pendant toute la durée du mandat municipal, sauf modification décidée ultérieurement par le conseil municipal.

Article 4

Conformément à l'article L. 2121-22 du Code général des collectivités territoriales, chaque commission désignera lors de sa première réunion un vice-président chargé de suppléer le maire en cas d'absence ou d'empêchement. Ainsi délibéré en séance publique les jour, mois et an susdits.

Le Maire
Nicolas Pasternak



Résultat du vote :

- Pour : 19
- Contre : 0
- Abstentions : 0

Pour extrait conforme

La délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de son entrée en vigueur

Acte rendu exécutoire après

Transmission en sous-préfecture le : 19/06/2026

Accusé de réception en préfecture
095-200076446-20260615-2026-21-DE
Préfecture de la Seine-Saint-Denis
Date de réception préfecture : 19/06/2026